



jeunesse  
fédéralisme  
**représentation**  
innovation sociale  
formation  
international

## DOSSIER DE PRESSE

# L'indicateur **FAGE** du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2013**

+ d'infos sur

[www.fage.org](http://www.fage.org)



AVANT PROPOS

|  |    |
|--|----|
|  | 3  |
| <b>Présentation du coût de la rentrée</b>                        | 4  |
| <b>Les chiffres du coût de la rentrée 2013</b>                   | 6  |
| <b>Analyse du coût de la rentrée 2013</b>                        | 8  |
| <b>Un accès aux soins toujours plus précaire</b>                 | 10 |
| <b>Le coût de la rentrée 2013 : méthodologie poste par poste</b> | 14 |
| <b>ANNEXE 1 Bibliographie et Références</b>                      | 16 |
| <b>ANNEXE 2 Les loyers ville par ville</b>                       | 17 |

AVANT PROPOS

La FAGE publiait en 2002 le premier indicateur du coût de la rentrée étudiante. En 2013, le constat reste amer. Le mois de septembre sera une nouvelle fois synonyme de sacrifices et de difficultés financières pour les étudiants mais aussi pour leurs familles.

Comme si cela allait de soit, la rentrée 2013 coûtera plus cher que la rentrée 2012.

Cette évidence conduit pourtant de plus en plus de jeunes, issus des classes sociales les plus populaires à rester à la porte de l'Université. Il est urgent de relancer une véritable dynamique d'égalité des chances et de justice sociale pour transformer un système d'enseignement supérieur qui fonctionne aujourd'hui à plusieurs vitesses avec une sélection sociale extrêmement forte.

Un gouvernement qui renonce à investir et transformer, en profondeur et de manière globale l'enseignement supérieur pour le rendre plus accessible en proposant des diplômes de qualité est un gouvernement qui ne croit plus en l'Université. D'ailleurs, combien le gouvernement compte-il de Ministres diplômés de doctorat, plus haut diplôme de l'enseignement supérieur que ce soit en France ou à l'étranger ?

Depuis 2003, les augmentations se sont succédées mais l'on note une évolution sensible des postes de dépense en augmentation.

Effectivement, on remarque cette année une stagnation du prix moyen du loyer pour un étudiant. Inutile de verser dans le misérabilisme pour démontrer à quel point on ne peut se satisfaire d'une simple stagnation alors même que ce poste de dépense représente bien souvent la moitié du budget mensuel d'un étudiant.

C'est aujourd'hui un autre poste de dépense qui explose, alors même que différents acteurs spécifiques ont été créés pour s'adapter au public particulier que constituent les étudiants : celui de la santé. Service de qualité douteuse, absence de tiers payant, complémentaire inadaptée, vente de produits d'assurances inutiles, délais de remboursement ahurissant, harcèlement et méthode frauduleuse sur les chaînes d'inscription, représentation étudiante cadencée : voilà le quotidien vécu chaque année par les étudiants.

Chaque étudiant vit sa rentrée comme une double peine en matière de santé. Des tarifs en augmentation constante et une qualité de service en diminution constante.

La situation n'est plus tenable, c'est pourquoi la FAGE demande que le gouvernement accepte d'ouvrir le dossier de la mutualité étudiante. Les étudiants ne peuvent supporter une omerta sur l'ensemble d'un système à multiples acteurs pour protéger des intérêts particuliers, loin des problématiques quotidiennes des étudiants.

Le diplôme reste un rempart contre le chômage mais encore faut-il y avoir accès.

Des avancées ont été obtenues par la FAGE que ce soit par une mise en place progressive d'une Aide Globale d'Indépendance ou par la régulation de certains loyers à la relocation. Si le gouvernement a fait un premier pas que nous tenons à saluer, il est urgent d'accélérer le processus et d'ouvrir l'ensemble des dossiers, afin que la jeunesse puisse concrètement et quotidiennement voir qu'elle n'est pas qu'une priorité de communication gouvernementale.

Montrant une confiance au collectif en berne, une défiance toujours plus grande pour la chose politique, les étudiants attendent d'être entendus et de participer à la construction d'un nouveau contrat social entre les jeunes et la nation !

Bonne lecture



Julien BLANCHET  
PRÉSIDENT DE LA FAGE

## Présentation du coût de la rentrée

Depuis maintenant onze ans, la FAGE réalise son indicateur du coût de la rentrée pour un étudiant non boursier, décohabitant et entièrement indépendant de ses parents. Cet indicateur prend en compte l'ensemble des dépenses nécessaires pour qu'un étudiant dispose de conditions de vie lui garantissant la réussite. Il s'appuie sur deux principaux groupes de dépenses permettant de prendre en compte d'une part les frais de la vie courante, et d'autre part les frais spécifiques à la rentrée étudiante.

Les frais de la vie courante sont ceux pesant sur le budget des étudiants chaque mois de l'année y compris celui de septembre. Premier poste de dépense de ces frais de la vie courante, le loyer – et les charges locatives qui l'accompagnent – représente à lui seul 46% de ces dépenses. Les autres dépenses comprennent les repas pris au restaurant universitaire, la téléphonie/internet, les loisirs, les transports ainsi qu'une catégorie alimentation, vêtements et équipements divers.

Les frais spécifiques liés au mois de septembre sont constitués de 6 items dont les droits d'inscription, la cotisation à la sécurité sociale, la complémentaire santé, les frais d'agence, l'assurance du logement et le matériel pédagogique.

D'autre part, l'indicateur du coût de la rentrée de la FAGE différencie les dépenses d'un étudiant d'Île-de-France de celles d'un étudiant de province. En effet, le coût de la vie pour les étudiants franciliens est plus important, notamment à cause des loyers et dépenses relatives au logement plus élevées dans cette région. Aussi pour la province, s'il s'agit d'une moyenne, il est important de rappeler que les frais peuvent être très différents et très inégalitaires d'un bassin de vie à un autre.

La FAGE, par sa connaissance toute particulière du monde étudiant, par ses différentes études sur le coût de la rentrée et grâce à une démarche scientifique, a pu estimer à partir de critères qualitatifs et quantitatifs essentiels, les différents postes de dépenses, garantissant aux étudiants un parcours serein dans l'enseignement supérieur.

**La réforme des aides sociales obtenue par la FAGE pour la rentrée 2013 permettra à de nombreux étudiants de pouvoir mieux assumer les frais de la vie courante.** En effet, deux nouveaux échelons de bourses ont été créés, et l'ensemble des échelons de bourses ont été réévalués. Un premier échelon «Obis» permettra à 55 000 étudiants issus des classes moyennes inférieures qui ne touchaient pas de bourses auparavant, de recevoir 1000€ par an. Un échelon "7" s'élevant à hauteur de 5500€ par an a été créé afin de répondre aux besoins des étudiants les plus défavorisés.

Si des premières mesures d'urgence ont été prises pour la rentrée 2013, il est nécessaire de poursuivre cette réforme au plus vite, afin qu'elle réponde aux ambitions promises dans le programme du président de la république, et permette ainsi de lutter contre la paupérisation grandissante du milieu étudiant. **Les aides sociales étudiantes sont encore insuffisantes, notamment pour les étudiants issus des classes moyennes, souvent mis à l'écart du système de bourses sur critères sociaux, du fait de sa configuration actuelle, et qui subissent ainsi les effets pervers d'un salariat subit en parallèle de leurs études.**

La FAGE considère qu'il est nécessaire que cette réforme des aides sociales touche un public plus large afin qu'au moins 50% des étudiants aient accès à l'**Aide Globale d'Indépendance**. Les bourses sur critères sociaux doivent être plus progressives afin de limiter les inégalités entre les étudiants et doivent être accessibles à l'ensemble des étudiants, quelque soit leurs filières ou lieu d'étude.

## Les chiffres du coût de la rentrée 2013

Au mois de septembre, les étudiants feront face à une augmentation de 2% de leurs dépenses par rapport à la rentrée 2012.

Lors de cette rentrée 2013, un étudiant de province dépensera en moyenne 2370,95€ tandis qu'un étudiant en Île-de-France dépensera 2787,08€.

Par conséquent, le coût de la rentrée pour un étudiant en France en 2013 est en moyenne de 2481,73€.

### Les frais de vie courante :

|  | Île-de-France |           |          | Province  |           |          |
|--|---------------|-----------|----------|-----------|-----------|----------|
|  | 2012          | 2013      | Tendance | 2012      | 2013      | Tendance |
| Loyers et Charges  | 640,05 €      | 638,07 €  | ↘        | 448,28 €  | 442,01 €  | ↘        |
| Repas Restaurant Universitaire                             | 62 €          | 63 €      | ↗        | 62 €      | 63 €      | ↗        |
| Téléphonie et internet                                     | 50 €          | 55 €      | ↗        | 50 €      | 55 €      | ↗        |
| Loisirs  | 90,50 €       | 92,80 €   | ↗        | 77,20 €   | 79,50 €   | ↗        |
| Transports   | 105,86 €      | 107,53 €  | ↗        | 99,93 €   | 100,93 €  | ↗        |
| Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien | 320,33 €      | 322,03 €  | ↗        | 288,12 €  | 289,92 €  | ↗        |
| <b>Total</b>   | 1 268,74 €    | 1278,43 € | ↗        | 1025,53 € | 1030,36 € | ↗        |

### Les frais spécifiques au mois de septembre :

|                       | Île-de-France |           |          | Province  |           |          |
|-----------------------|---------------|-----------|----------|-----------|-----------|----------|
|                       | 2012          | 2013      | Tendance | 2012      | 2013      | Tendance |
| Droits d'inscriptions | 181 €         | 183 €     | ↗        | 181 €     | 183 €     | ↗        |
| Sécurité Sociale      | 207 €         | 211 €     | ↗        | 207 €     | 211 €     | ↗        |
| Complémentaire santé  | 237 €         | 274,50 €  | ↗        | 237 €     | 274,50 €  | ↗        |
| Frais d'agence        | 560,05 €      | 558,07 €  | ↘        | 396,28 €  | 390,01 €  | ↘        |
| Assurance logement    | 66,50 €       | 67,50 €   | ↗        | 66,50 €   | 67,50 €   | ↗        |
| Matériel pédagogique  | 211,14 €      | 214,58 €  | ↗        | 211,14 €  | 214,58 €  | ↗        |
| <b>Total</b>          | 1462,69 €     | 1508,65 € | ↗        | 1298,92 € | 1340,59 € | ↗        |

# 11<sup>ème</sup> Indicateur du coût de la rentrée étudiante

2013

2014



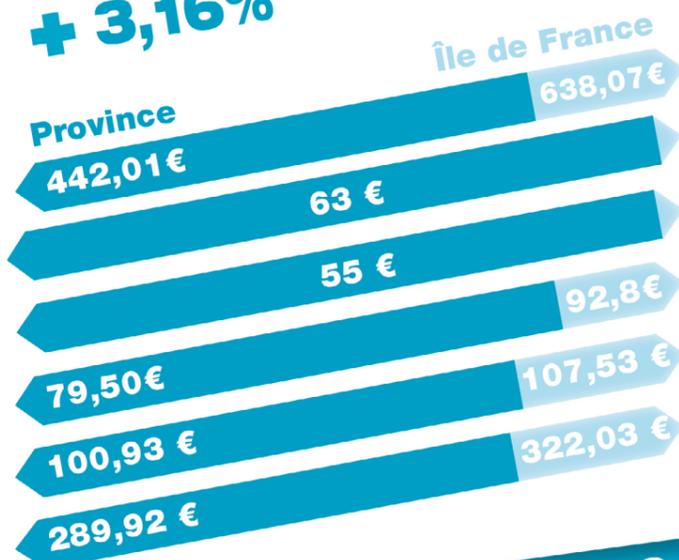
## 2481,73 €

### +2%

### 1. Les frais de la vie courante + 3,16%



Loyer & Charges  
Repas au RU  
Téléphone & Internet  
Loisirs  
Transports  
Alimentation, Hygiène, Vêtements



+ 23%

+ 17%

+ 38%

+ 30%



Droits d'Inscription Sécurité Sociale Complémentaire Santé Fournitures

### 2. Les frais spécifiques à la rentrée

## Analyse du coût de la rentrée 2013

Cette nouvelle édition de l'indicateur révèle le même constat que les années précédentes : le coût de la rentrée est encore en augmentation. Cette hausse constante si elle semble anodine pour certains, est un réel frein à la démocratisation de l'enseignement supérieur.

Le premier poste de dépense pour un étudiant est le logement. Si on observe une légère diminution du montant des loyers, ces derniers restent trop élevés pour le budget d'un étudiant souhaitant accéder à un logement indépendant. Preuve en est, **le logement en région parisienne représente aujourd'hui 50% des frais mensuels de la vie courante pour un étudiant.**

Ces difficultés d'accès à un logement autonome sont devenues un facteur d'autocensure pour certains étudiants. **Ne pouvant assumer le financement d'un appartement sans compromettre leurs chances de réussites en se salariant pendant leurs études, beaucoup se voient contraints de rester au domicile parental.** Cela peut se répercuter directement sur le projet professionnel de l'étudiant, qui préférera des études courtes ou à proximité du domicile parental au détriment d'une orientation choisie. Il s'agit également **d'un véritable frein à l'indépendance et à l'émancipation du jeune.**

Le logement étudiant est donc au cœur des problématiques de rentrée pour les étudiants. Ceux-ci s'orientent principalement vers des logements de petites surfaces à proximité des campus ; logements dont les loyers sont devenus, au fil des années, exorbitants. Plus encore qu'un encadrement de ces derniers lors de leur relocation, il est nécessaire que des mesures plus fortes soient prises afin de diminuer leur montant.

### Garantie universelle des risques locatifs :

Le projet de loi «Duflot» prévoit la mise en place d'une Garantie Universelle des Risques Locatifs (GURL). Ce dispositif permettra à l'ensemble des locataires d'obtenir une garantie sur les loyers et les impayés, mettant fin aux discriminations à la location.

La FAGE ne transigera pas sur l'application universelle de ce dispositif et en demandera l'effectivité pour les étudiants, et ainsi répondre à un besoin de sécurité tant pour ces derniers que pour les propriétaires.

D'autre part, il est essentiel de diversifier les formes d'habitats proposées aux étudiants. **Il faut continuer à développer le parc de logements des CROUS** et permettre à plus d'étudiants d'avoir accès à un logement à tarification sociale. La FAGE souhaite que l'accès à la collocation soit favorisé, car elle offre de nombreux avantages, qu'ils soient financiers ou humains, aux jeunes. Pour autant, la réglementation rend son accès difficile, c'est pourquoi il est nécessaire de mieux cadrer la législation concernant la collocation.

Les frais fixes décidés par l'Etat, comme les droits d'inscription, la sécurité sociale ou le prix du ticket RU sont cette année encore en augmentation, malgré l'opposition ferme des principaux représentants étudiants. Il est fondamental de permettre à l'ensemble des jeunes de pouvoir poursuivre leurs études, en garantissant l'accès de tous à l'enseignement supérieur, notamment grâce à de faibles frais d'inscription. La FAGE défend un financement de l'enseignement supérieur principalement étatique, et dont la participation des étudiants doit rester symbolique.

### L'augmentation des frais fixes déterminés par l'Etat :

- Frais d'inscription en licence : 183€ (181€ en 2012) +1,1%
- Frais d'inscription en master : 254€ (250€ en 2012) + 1,6%
- Frais d'inscription en doctorat : 388€ (380€ en 2012) + 2,06%
- Cotisation à la sécurité sociale : 211€ (207€ en 2012) + 1,9%
- Ticket restaurant universitaire : 3,15€ (3,10€ en 2012) + 1,6%
- Médecine préventive universitaire : 5,10€ (5€ en 2012) + 2 %

### TEMOIGNAGE



« Le master dans lequel je souhaitais aller est à Paris, j'ai donc du trouver un logement à Paris. Les loyers équivalaient au double de ceux que je connaissais à Saint-Etienne et j'ai trouvé une chambre de 11 m2 qui me coute 570€ par mois. Non boursière et avec des aides limitées de la part de mes parents, j'ai du trouver un petit job à l'université. Difficile de concilier mon master et un petit job du coup, il m'arrive de devoir manquer les cours pour aller travailler.

Pauline  
Etudiante en biologie de la santé

## Un accès aux soins toujours plus précaire

Cette année encore, l'Etat a fait le choix d'**augmenter la cotisation au régime de sécurité sociale étudiant de près de 1,9%, soit 4€**. Néanmoins cette augmentation n'est que la face émergée d'un problème beaucoup plus important.

En effet, les contrats de complémentaires santé, proposés par les mutuelles étudiantes connaissent depuis plusieurs années de nombreuses augmentations. **Pour la rentrée 2013, les tarifs sur ces contrats de complémentaires santé vont subir une impressionnante hausse de 15%** ; les étudiants devront désormais déboursier 274,50€ en moyenne si ils veulent en bénéficier. Ces augmentations sont un nouveau coup dur pour la santé d'étudiants pourtant déjà précaire, alors même que ces derniers sont de plus en plus nombreux à choisir de ne pas souscrire de complémentaire santé, choix contraint qui se répercute fatalement sur leur capacité d'accès aux soins.

**Les mutuelles étudiantes pourtant censées garantir un accès optimal à la santé ne remplissent actuellement plus leur rôle.** Seuls variable d'ajustement sur le budget des mutuelles étudiantes, les contrats de complémentaires santé ne cessent de subir des augmentations de tarif devant servir à compenser le déficit accumulé par les mutuelles. Les premiers lésés sont encore les étudiants, c'est la regrettable conséquence d'un système mutualiste aujourd'hui en panne, et au sein duquel la logique économique prime sur la mission sanitaire.

De plus, l'application du tiers-payant ou même l'obtention d'informations claires, par les étudiants, sur leur système de soin sont également rendues difficiles.

**Pire encore, le minimum attendu d'un opérateur de sécurité sociale, tel que le remboursement des soins, est devenu une source régulière de critiques.** Tardif, parfois incomplet ou oublié, le simple remboursement des frais de santé peut mettre en difficulté un étudiant sur plusieurs mois. Les soins dentaires en sont l'exemple parmi tant d'autres; rapidement onéreux, ils sont finalement sacrifiés par des étudiants qui ne veulent pas mettre en péril la stabilité de leur budget. En cause, une gestion à flux tendu des affiliés qui ne permet plus une prise en charge et un suivi optimal des étudiants.

**Aussi les mutuelles étudiantes, dont l'historique est lourd de sens, ont abandonné l'esprit de gouvernance militante qui les caractérisaient. Sans représentation juste et sincère de la population étudiante, elles ne peuvent plus défendre ses besoins spécifiques.**

La FAGE avait pourtant dès février 2013, lancé l'alerte dans une lettre ouverte adressée à tous les acteurs concernés par la gestion du Régime Etudiant de Sécurité Sociale, en exposant ses inquiétudes quant aux nombreux constats des dérives et des dysfonctionnements que connaissent les mutuelles étudiantes dans leurs gestion quotidienne. La FAGE avait alors appelé à une prise de responsabilité de l'ensemble des organisations et acteurs concernés, ne trouvant cependant pas d'écho auprès de tous.

**Aujourd'hui il devient donc urgent de repenser le régime de sécurité sociale étudiante.** Les étudiants attendent que le gouvernement engage immédiatement un réel chantier sur le devenir et l'évolution de leur protection sociale. **Pour la FAGE, il s'agit de n'exclure aucune des réponses possibles quant à l'architecture de ce dernier**, à la seule condition qu'elle puisse réintroduire les principes de gestion militante par les pairs et d'économie sociale et solidaire. C'est uniquement par ce biais que les étudiants pourront bénéficier de la meilleure des prises en charge.

Si les étudiants représentent une population relativement en bonne santé, ceux-ci ont tout de même des besoins spécifiques quant à leur accès aux soins comme la contraception, le suivi psychologique ou les soins dentaires. Les complémentaires santé proposées par les mutuelles étudiantes ne répondent pas concrètement à ces spécificités. En comparant les différentes offres des complémentaires santé médianes des mutuelles étudiantes et d'autres mutuelles générales, le constat est simple : **les complémentaires santé étudiantes ne sont pas plus avantageuses, tant en terme de prix qu'en terme de prestations proposées.**

Alors que 60% des étudiantes déclarent utiliser la pilule comme moyen de contraception, les mutuelles étudiantes ne s'investissent pas dans cet accès à la contraception et leurs complémentaires ne remboursent qu'insuffisamment – voir nullement – la contraception. Ainsi, il n'existe quasiment aucune différence entre l'accès à la contraception au sein des mutuelles étudiantes et des mutuelles générales. **Pourtant censées être des acteurs de prévention et de la santé des étudiants, les mutuelles étudiantes ne prennent pas en compte ces types de besoins des étudiants dans leurs offres de complémentaires, qui leurs sont pourtant exclusivement réservés.**

### Médecine préventive et centres de santé

**12%\*** des étudiants renonçant à voir un médecin le font par manque de moyens. Il est essentiel de renforcer l'accès aux soins de ces derniers, notamment par l'action des Services Universitaires de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS).

Les SUMPPS occupent une place importante en matière de prévention auprès des étudiants. Il est nécessaire que ceux-ci développent leurs activités sur le volet curatif. Cela permettrait ainsi aux étudiants d'avoir un accès direct sur les campus à une prise en charge médicale adaptée.

Si une première dynamique positive a été enclenchée en permettant le passage de 15 SUMPPS en centre de santé, il reste nécessaire de renforcer leur développement pour favoriser l'accès aux soins des étudiants, quelque soit leur filière ou lieu d'étude.

\* Source : enquête « Conditions de Vie des Etudiants » – Observatoire national de la Vie Etudiante – Janvier 2011

Bon nombre d'étudiants sont confrontés à un sentiment de mal être, de dépression, de stress ou d'isolement durant leurs études. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer leur accès aux consultations auprès de psychologues et psychiatres. Cependant, malgré ce constat, l'accès à une consultation psychologique n'est que très peu pris en compte par les mutuelles étudiantes. Une seule mutuelle propose un forfait suivi psychologique, et malgré tout celui-ci reste limité, ne permettant pas à un étudiant en situation de grande précarité psychologique d'avoir un accès optimal aux soins.

Il convient dès lors de se demander si les mutuelles étudiantes remplissent réellement leur mission première de favoriser l'accès aux soins des étudiants puisque celles-ci ne répondent pas aux spécificités étudiantes et ne semblent donc pas apporter de plus-value sensible aux contrats que peuvent proposer les mutuelles générales.

**La FAGE est attachée à ce que la médecine universitaire soit accessible à l'ensemble des étudiants.** Pour autant, le montant du droit d'accès est fixé en 2013 à 5,10€, soit une hausse de 10 centimes par rapport à 2012. Celle-ci vient s'ajouter aux nombreuses augmentations auxquelles les étudiants doivent faire face. Il est nécessaire que le financement de la médecine universitaire ne repose pas uniquement sur les étudiants et qu'un financement à part égale entre l'Etat et l'étudiant soit désormais établi.

## TEMOIGNAGE

“ Lors de mon arrivée à l'Université, je ne connaissais absolument pas les mutuelles étudiantes, et n'était pas au courant que les étudiants étaient soumis à un régime spécial. C'est au moment de mon inscription que j'ai du choisir de m'affilier à une mutuelle étudiante.



Je n'ai pas reçu rapidement (8 mois) ma carte vitale, mais lors de ma première année je n'ai pas eu besoin de consulter. Je n'ai pas non plus, jusqu'en troisième année de licence, contracté de complémentaire, qui étaient en général trop chères pour mon budget.

Le problème est que j'ai du, en fin de seconde année et pendant l'été, subir plusieurs interventions au niveau dentaire, et prendre un bon nombre de rendez-vous. C'est à ce moment que la galère a commencée : ne disposant pas de complémentaire à l'époque, j'ai appris à mes dépens que ce type de prestations était mal remboursé. A cela s'est ajouté un long délai de remboursement et j'ai eu le plus grand mal à contacter un conseiller, malgré des tentatives parfois acharnées. J'ai donc du envisagé la rentrée universitaire avec un trou béant dans mes finances, et plusieurs mois de retard de remboursement. Le problème avec ce type de soucis de santé, c'est qu'on ne peut jamais les anticiper.

J'ai finalement réussi à joindre les deux bouts, mais il fallu que je prenne un second job étudiant ; je travaillais déjà quelques soirs par semaine en tant que serveur et j'ai du, pendant plusieurs semaines prendre un contrat d'agent d'entretien dans des entreprises, avec des horaires très matinales, me permettant de continuer à aller en cours, et à travailler les soirées.

A entendre pas mal de mes amis, je ne pense pas que ce soit forcément mieux dans les autres mutuelles, c'est pour cela que je n'ai pas souhaité en changer, mais ça a largement entamé ma confiance dans le système, c'est assez rageant de se dire qu'on cotise et qu'au final on n'est pas aidé correctement au moment où on en a besoin.

Etienne  
Etudiant en économie

## ***Le coût de la rentrée 2013 : méthodologie poste par poste***

### **L'indicateur global**

L'indicateur global est obtenu par l'addition des frais de vie courante et des frais spécifiques au mois de septembre. On effectue ensuite une moyenne pondérée entre les données d'Ile de France et les données des autres régions en fonction des effectifs étudiants.

### **Loyers et Charges**

Pour le poste "loyers et charges", les montants de 300 loyers en Ile-de-France et de 60 loyers dans 33 villes de France ont été collectés. Les moyens utilisés dans l'indicateur sont obtenus grâce à une moyenne pondérée entre les logements de moins de 14 m<sup>2</sup> (un tiers) et les logements dont la surface se situe entre 14 et 30 m<sup>2</sup> (deux-tiers).

### **Repas RU**

Le prix des repas au restaurant universitaire est obtenu en considérant que les étudiants prennent en moyenne 20 repas au restaurant universitaire et en tenant compte du tarif 2013-2014 du ticket RU qui est de 3€15.

### **Téléphonie et Internet**

Les tarifs de téléphonie/internet pris en compte sont ceux pratiqués par les opérateurs Free, Orange et SFR sur leurs offres « Multipack » téléphonie et internet.

### **Loisirs**

Les loisirs considérés sont issus de l'enquête conditions de vie de l'OVE, à savoir cinéma, livres, spectacle sportif, théâtre, sorties festives et divers.

### **Transports**

Pour les transports nous avons pris en compte le tarif d'un abonnement étudiant de transport en commun. A cela s'ajoute les allers et retours entre le lieu d'habitation et le lieu d'étude dont la distance moyenne estimée par l'INSEE est de 14 km. A raison de 20 allers et retours par mois, un étudiant parcourra donc 560 kilomètres auxquels on applique le taux officiel de la SNCF qui inclut le coût du carburant et d'entretien du véhicule, assurance comprise ou, le cas échéant, le tarif SNCF correspondant.

### **Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique**

La partie alimentation de ce poste est composée du panier alimentaire nécessaire pour un mois en dehors des 20 repas pris au restaurant universitaire, principalement les denrées non périssables et condiments achetés en prévision de l'année à venir. A cette partie s'ajoute un ensemble vestimentaire neuf acheté à l'occasion de la rentrée, un lot de produits d'hygiène et d'entretien ainsi que d'une mensualité de remboursement de prêt pour acheter un ordinateur.

### **Droits d'inscription**

Les droits d'inscription pris en compte sont ceux en vigueur pour un étudiant en licence à l'université.

### **Cotisation Sécurité Sociale**

La cotisation à la sécurité sociale est fixée chaque année par arrêté.

### **Complémentaire Santé**

La complémentaire santé est calculée grâce à une moyenne entre l'offre tous soins de la LMDE et l'offre Médiane de la SMEREP.

### **Frais d'agence immobilière**

Les frais d'agence immobilière sont calculés en retranchant 52€ de charges au loyer pour la province et 80€ pour l'Ile de France.

### **Assurance Logement**

L'assurance habitation est une moyenne entre l'offre LMDE « studio » et l'offre SMEREP « studio et T1 ».

### **Matériel pédagogique**

L'indicateur matériel pédagogique est composé des articles de bases nécessaires pour débiter une année universitaire. Les articles spécifiques à chaque filière ne sont pas pris en compte, vous les retrouverez dans les indicateurs proposés par les fédérations nationale de filières membres de la FAGE.

## ANNEXE 1 : Bibliographie et Références

### Indicateur global

- Mars 2013 – DGESIP – Atlas Régional, effectifs d'étudiants en 2011–2012

### Les aides sociales étudiantes

- 2009 – DGESIP – Les bourses sur critères sociaux (BCS)
- Circulaire du 28 juin 2013 relative aux taux des droits de scolarité pour l'année universitaire 2013–2014 dans les établissements publics d'enseignement supérieur
- Circulaire du 18 juillet 2013 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2013–2014
- Janvier 2011 – Enquête « Conditions de Vie des Etudiants » – Observatoire national de la Vie Etudiante

### La santé des étudiants

- Arrêté du 18 juillet 2013 fixant la cotisation forfaitaire d'assurance maladie due par les étudiants pour l'année universitaire 2013–2014
- Arrêté du 9 juillet 2013 fixant le montant du droit annuel représentant la participation des étudiants aux dépenses de la médecine préventive de l'enseignement supérieur
- 2013 – SMEREP – Grande enquête santé

### Loyers, charges et logement

- Février 2013 – CLAMEUR Connaitre les Loyers et Analyser les Marchés sur les Espaces Urbains et Ruraux
- Avril 2009 – CB Richard Ellis – Le logement étudiant en France
- Décret du 20 juillet 2012 relatif à l'évolution de certains loyers, pris en application de l'article 18 de la loi no 89–462 du 6 juillet 1989
- Juin 2013 – Projet de loi pour l'accès au logement et à un urbanisme rénové

### Transport

- 2012 – SNCF – Indemnités kilométriques, paramètre de calcul du prix de base général

### Alimentation, vêtements, produits d'hygiène et d'entretien et équipement informatique

- 2012 – INSEE – Indice des prix à la consommation, ensemble des ménages, France métropolitaine

## ANNEXE 2 : Les loyers ville par ville

| Ville            | 1 <sup>er</sup> Quartile | 3 <sup>e</sup> Quartile | Ville                 | 1 <sup>er</sup> Quartile | 3 <sup>e</sup> Quartile |
|------------------|--------------------------|-------------------------|-----------------------|--------------------------|-------------------------|
| Amiens           | 361 €                    | 416 €                   | Montpellier           | 378 €                    | 420 €                   |
| Angers           | 260 €                    | 341 €                   | Mulhouse              | 302 €                    | 359 €                   |
| Avignon          | 360 €                    | 400 €                   | Nancy                 | 275 €                    | 350 €                   |
| Besançon         | 300 €                    | 345 €                   | Nantes                | 336 €                    | 395 €                   |
| Bordeaux         | 351 €                    | 426 €                   | Nice                  | 420 €                    | 531 €                   |
| Brest            | 301 €                    | 340 €                   | Orléans               | 305 €                    | 366 €                   |
| Caen             | 322 €                    | 387 €                   | Poitiers              | 252 €                    | 303 €                   |
| Clermont–Ferrand | 278 €                    | 339 €                   | Reims                 | 338 €                    | 380 €                   |
| Dijon            | 340 €                    | 382 €                   | Rennes                | 290 €                    | 368 €                   |
| Fort–de–France   | 400 €                    | 464 €                   | Rouen                 | 330 €                    | 398 €                   |
| Grenoble         | 345 €                    | 410 €                   | Saint–Denis (Réunion) | 380 €                    | 408 €                   |
| Le Havre         | 320 €                    | 384 €                   | Saint–Étienne         | 269 €                    | 330 €                   |
| Lille            | 359 €                    | 438 €                   | Strasbourg            | 337 €                    | 420 €                   |
| Limoges          | 258 €                    | 310 €                   | Toulouse              | 340 €                    | 420 €                   |
| Lyon             | 326 €                    | 395 €                   | Tours                 | 307 €                    | 366 €                   |
| Marseille        | 374 €                    | 430 €                   | Valenciennes          | 314 €                    | 398 €                   |
| Metz             | 286 €                    | 343 €                   | Ile de France         | 502 €                    | 664 €                   |

Le premier quartile est défini comme la valeur minimale telle que 25 % des loyers aient une valeur inférieure. Le troisième quartile est défini comme la valeur minimale telle que 75 % des loyers aient une valeur inférieure.

DOSSIER DE PRESSE

L'indicateur FAGE

du **COÛT** de la **RENTRÉE ÉTUDIANTE**

Édition **2013**



## Qu'est-ce que la FAGE ?

La FAGE, organisation représentative des étudiants reconnue par le **Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, est la plus importante fédération associative par la taille de son réseau et l'étendue de ses activités. Elle est la seule organisation étudiante à bénéficier à la fois de l'expertise locale via ses fédérations territoriales et de l'expertise de chaque filière via ses fédérations disciplinaires. **Elle fédère ainsi 2000 associations étudiantes.**

### contacts presse

**Claire-Marie CHAPPUIS** *Attachée de presse de la FAGE*  
**06.75.33.79.30** - [claire-marie.chappuis@fage.org](mailto:claire-marie.chappuis@fage.org)

**Julien BLANCHET** *Président de la FAGE*  
**06.86.63.41.44** - [julien.blanchet@fage.org](mailto:julien.blanchet@fage.org)

5 rue Frédérick Lemaître - 75020 Paris  
Tél. +33 1 40 33 70 70 - [contact@fage.org](mailto:contact@fage.org)

[www.fage.org](http://www.fage.org)

Organisation étudiante représentative membre du CNESER et du CNOUS  
Association agréée de jeunesse et d'éducation populaire, fondatrice de l'AFJ, membre de l'ESU et du CNAJEP